

28 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valenciennes Métropole encourage l'électromobilité

Considérée comme une solution aux problèmes de dépendance aux énergies fossiles en milieu urbain, la mobilité électrique est en plein développement. Complémentaire à d'autres technologies (hybride, gaz naturel, hydrogène), elle trouve sa pertinence en milieu urbain et peut être une réponse efficace en matière d'amélioration de la qualité de l'air grâce à l'absence de rejets atmosphériques sur le lieu de circulation.

Néanmoins, l'utilisation à grande échelle de véhicules électriques nécessite un réseau d'infrastructure de charge réparti sur l'ensemble du territoire permettant d'assurer un confort d'usage, limitant la « peur de la panne ».

Dans ce contexte et dans le cadre de son **Plan Climat Energie Territorial 2014-2018**, Valenciennes Métropole a répondu à l'appel à projet régional sur le véhicule électrique et a adhéré à la charte régionale de l'électromobilité, en faveur notamment du déploiement de bornes de recharge électriques sur le domaine public.

Un programme d'implantation de **38 bornes de recharge** sur le territoire communautaire a ainsi été adopté avec un déploiement prévu en deux phases :

- 1- 1^{er} trimestre 2017 : 19 bornes
- 2- Fin 2017 : 19 bornes



Choix des sites d'implantation :

Des critères techniques et de facilité d'accès au service ont été privilégiés dans le choix des sites d'implantation :

- Visibilité des bornes
- Proximité du site d'implantation avec les équipements publics et commerces afin de permettre aux usagers de s'occuper durant le temps de charge
- Optimisation de la distance au point de raccordement électrique afin de limiter les coûts de travaux de génie civil

Localisation des 19 premières bornes :

Anzin

- P+R Hôtel de Ville, rue Gustave Thiétard

Aulnoy-lez-Valenciennes

- Parking Espace culturel Les Nymphéas, rue Henri Turlet

Beuvrages

- Place du 11 novembre 1918

Bruay-sur-l'Escaut

- Place Henri Durre

Condé-sur-l'Escaut

- Place Verte
- Route de Bonsecours (près du cimetière)

Saint-Saulve

- Rue Montesquieu

Valenciennes

- Avenue du Sénateur Girard (près de la gare)
- Place du Hainaut (2 bornes)
- Place Verte (2 bornes)
- Rue du Dauphiné (près du Gaumont) (1 borne accélérée et 1 borne rapide)

Fresnes-sur-Escaut

- Place Vaillant Couturier

Marly

- Place Gabriel Péri

Petite-Forêt

- Place Jules Vernes (face à la bibliothèque)

Prouvy

- Parking de la zone commerciale Yellow Parc

Quiévrechain

- 55 avenue Jean Jaurès

Choix des bornes :

La borne de recharge située à proximité de la sortie 21 de l'autoroute A2 à Valenciennes est une borne dite « rapide », qui permet la charge des véhicules de 43 à 50 kW AC/DC. Il faut compter entre 20 et 30 min pour recharger sa batterie en utilisant cette borne.

Les autres bornes installées sur le territoire de Valenciennes Métropole sont des bornes de recharge accélérée, permettant la charge des véhicules de 3 à 22 kW AC. Il est possible de recharger 80% de sa batterie en 1h sur ce type de borne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépense	Montant HT	Recette	Montant
37 bornes de recharge accélérée	505 627 €	ADEME	213 238 €
1 borne de recharge 43-50 kVA	33 166 €	RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	138 556 €
		CAVM	186 999 €
Total	538 793 €	Total	538 793 €

Tarifs :

➤ 37 bornes de recharge accélérée (3 à 22 kW AC) – Tarif bleu :

	Usager inscrit	Usager occasionnel
De 7h à 21h	0,70 € / 20 min	0,75 € / 20 min
De 21h à 7h	0,10 € / 20 min	0,15 € / 20 min



Plafond à 40 €/mois

➤ 1 borne de recharge rapide (43 à 50 kW AC/DC) – Tarif rouge :

Usager inscrit	Usager occasionnel
4,50 € / 20 min	5,50 € / 20 min



Plafond à 60 €/mois pour l'utilisation des 2 tarifs
(rouge, bleu)

Modalités de paiement :

L'accès au réseau régional se fait grâce à la carte multimodale Pass pass. Les conducteurs de véhicules électriques et hybrides disposant déjà de cette carte peuvent l'activer en ligne sur le site www.electrique.passpass.fr et l'utiliser pour recharger leur véhicule électrique. Les usagers ne disposant pas encore de cette carte peuvent la commander sur le site internet dédié ou se la procurer dans l'un des points de vente répertoriés sur www.passpass.fr

Le paiement des charges effectuées se fait en ligne mensuellement. Les utilisateurs occasionnels peuvent quant à eux commander un code en ligne sur www.passpass.fr via leur smartphone pour une charge occasionnelle. Sur le territoire de Valenciennes Métropole, deux tarifs sont pratiqués : tarif bleu pour une recharge accélérée et rouge pour une recharge rapide.

Contact presse

Marion VALZY

03 27 09 63 13 – 06 43 00 02 66

mvalzy@valenciennes-metropole.fr